



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/09/2018

Reçu en préfecture le 19/09/2018

Affiché le 19 SEP. 2018

ID : 039-283900017-20180918-B2018_29-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 18 septembre 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
22/8/2018

Délibération n° B 2018-29

Convention avec l'Université de Franche-Comté : SIMURGE formation continue sur simulateur : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Étaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Clément PERNOT.

Étaient excusés : Messieurs Daniel BOURGEOIS, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Il s'agit d'une convention bipartite entre l'Université de Franche-Comté et le SDIS du Jura, pour la formation continue de six médecins sapeurs-pompiers du Jura.

Cette formation d'une durée de sept heures les aide à gérer les situations d'urgence.

Le coût de cette formation est de 3 000 euros soit 428,58 euros de l'heure.

Les modalités pratiques de mise en œuvre sont fixées dans la convention ci-annexée.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer.

DECISION N° B 2018-29 DU 18 SEPTEMBRE 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la convention avec l'Université de Franche-Comté : SIMURGE relative à la formation continue sur simulateur, ci-jointe, et autorise son Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 19 SEP. 2018
Affiché le 19 SEP. 2018
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT